

QualiPv mention Elec - Installation de panneaux photovoltaïques

Durée : 21 h	lundi 12 mai 2025 mardi 13 mai 2025 mercredi 14 mai 2025	Lieu : CRER 8 Rue Jacques Cartier, ZA de Baussais 79260 LA CRECHE
-----------------	--	---

Entreprise :

Cochez la case vous concernant : Moins de 11 salariés Plus de 11 salariés

Adresse : **CP/VILLE :**

Tél (bureau/portable): **Adresse mail :**

Code APE/NAF (4 chiffres 1 lettre) : **N°SIRET (14 chiffres) :**

Stagiaire(s) ayant le statut de : Chef d'entreprise non salarié Conjoint collaborateur Gérant non salarié

Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Stagiaire(s) ayant le statut de : Salarié Gérant salarié



Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :


Nom : Prénom : Date de naissance :

Nom : Prénom : Date de naissance :

Coût de la formation : 1150 € net de taxes par stagiaire

Montants à régler	Adhérents 	Non Adhérents CAPEB + Frais administratifs de 90 € par stagiaire *
Chef d'entreprise <u>non salarié</u> cotisant au  Après déduction de la prise en charge	415 €	505 €
Autres stagiaires	1150 €	1240 €

* Frais administratifs **offerts** aux adhérents CAPEB dans le cadre du Partenariat

Pour les stagiaires salariés cotisant à  **Constructyts** : Contactez votre **CAPEB départementale** pour la demande de financement

Ce bulletin d'inscription est à renvoyer complété avec le chèque de règlement global (s'il y a lieu) à :

ARFAB - 14 Rue des Frères Lumière - 86000 Poitiers

et uniquement pour les Chefs d'entreprise Non Salariés cotisant au FAFCEA, joindre svp :

- un extrait d'inscription au Registre National des Entreprises (RNE) (accessible sur le site <https://data.inpi.fr/>) de moins d'un an
- une attestation **URSSAF** de contribution à la formation professionnelle (CFP) de l'année en cours

Fait à

Le

Signature et cachet de l'entreprise

En remplissant ce formulaire, j'accepte que mes informations soient utilisées exclusivement dans le cadre de ma demande et de la relation commerciale éthique et personnalisée qui pourrait en découler.

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14 Rue des Frères Lumière - 86000 POITIERS - Tel : 05 49 45 89 72 - Mail : contact@arfab.fr
 SIRET : 393 135 017 00019 - Code APE : 8559A - N° de déclaration d'activité : 54 86 00436 86



EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE,
TRAVAUX D'ÉCONOMIES D'ÉNERGIE
Programme FEEBât, Qualification RGE,
Cycle Réno Expert



Installation Photovoltaïque - Mention Elec

les + de la formation

Formation préparant à la qualification Quali'PV RGE afin de faire bénéficier d'aides de l'Etat à vos clients.

Objectifs de formation

- Connaître et savoir expliquer à un client le contexte environnemental, réglementaire et technique du photovoltaïque ainsi que les différentes étapes administratives de mise en œuvre
- Savoir choisir une configuration de système photovoltaïque en fonction de l'usage et du bâti
- Connaître le module photovoltaïque
- Savoir analyser l'existant pour la mise en œuvre d'une installation, connaître la procédure d'installation et de raccordement, assurer la maintenance
- Assurer la protection des biens et des personnes
- Utiliser les EPI et se mettre en sécurité en toiture

Programme détaillé

Jour 1:

- Marché du photovoltaïque (PV) : contexte environnemental et réglementaire, labels et signes de qualité, incitations financières.
- Différents types d'installation PV et principes de fonctionnement.
- Dossier administratif du client.
- Configuration et calcul du "productible" : analyse de l'existant, productivité en fonction de l'orientation, de l'inclinaison et du lieu géographique, masque, type d'implantation des capteurs.

Jour 2:

- Conception et dimensionnement : choix et adaptation d'une configuration.
- Le module PV : technologies existantes de cellules, caractéristiques, rendement et particularités des modules et des onduleurs, critères de sélection.
- Protection des biens et des personnes (intervenants sur chantier, utilisateurs).

Jour 3:

- Sécurité et accès au toit pour la pose de modules PV.
- Processus de raccordement d'une installation PV.
- Plan de calepinage.
- Bilan de fin de chantier.
- Mise en service et contrôle, points clés de la maintenance préventive, filières de recyclage et principaux sinistres (défaut d'isolement, arc électrique, incendie...).
- Contrôle des acquis (QCM).

✓ **Durée: 3 jours - 21 heures**

✓ **Public visé:**

Artisans électriciens, professionnels du bâtiment, techniciens d'entreprise d'installation d'électricité

✓ **Pré-requis:**

Maîtriser l'installation électrique BT et disposer de l'habilitation BR. Un test de positionnement vous sera proposé avant de confirmer votre inscription.

✓ **Animation:**

Formateur CRER agréé par Quali'ENR, qualifié et expérimenté

✓ **Moyens pédagogiques:**

- Exposés à partir du référentiel de formation Quali'PV,
- Etudes de cas, exercices pratiques sur plateforme conventionnée.
- Un manuel complet de la formation est remis à chaque participant.

✓ **Moyens techniques:**

- Vidéo Projecteur
- Salle équipée
- Plateforme pédagogique agréée par Quali'ENR

✓ **Evaluation et sanction de la formation:**

- Feuilles d'émargement collectives
- Attestations de présences individuelles
- Validation des acquis par QCM. Une note de 24/30 est exigée et des évaluations pratiques en continu (étude de cas et TP)
- Fiche d'évaluation de la formation renseignée par le stagiaire

Association Régionale de Formation pour l'Artisanat du Bâtiment

14, rue des Frères Lumière – 86000 POITIERS – Tél. : 05 49 45 89 72 - arfab-poitou-charentes@orange.fr
SIRET : 393 135 017 00019 - N°déclaration d'activité : 54 86 00436 86 (Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'État)

QUESTIONNAIRE DE POSITIONNEMENT

« Générateur photovoltaïque raccordé au réseau - compétence électrique »

Prénom :
 Nom :
 Date :
 Société :

AUTOEVALUATION

Situez vos connaissances dans les domaines suivants :

	Jamais vu	Vu les bases	Utilisé parfois	Maitrisé
Unités, formules, mesures, schémas	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Réglementation électrique	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Protection des biens et des personnes	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Connaissances en photovoltaïques (PV)	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

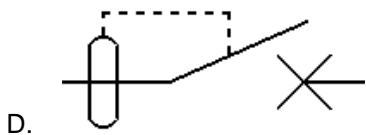
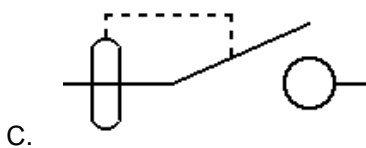
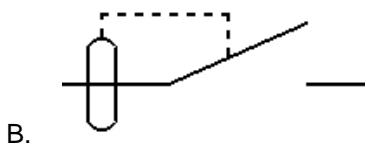
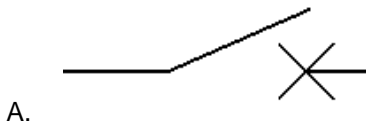
QUIZZ

Unités, formules, mesures, schémas

1. Avec quoi mesure-t-on une intensité ?

- A. V.A.T
- B. Wattmètre
- C. Voltmètre
- D. Pince ampéremétrique

2. Quel schéma représente un "disjoncteur différentiel" ?



Réglementation électrique

3. Quelle est la norme électrique de référence dans l'habitat individuel ?

- A. EN 61000-3-3
- B. RT 2012
- C. DTU 60.1
- D. NFC 15 - 100

4. A quoi correspond l'indice IP ?

- A. Le degré de protection contre la pénétration de corps solides et de l'eau
- B. Un Schéma de Liaison à la Terre (SLT)
- C. Le degré de protection contre les impacts mécaniques externes
- D. Une intensité et une puissance

Protection des biens et des personnes

5. Ces propositions correspondent à des Schémas de Liaison à la Terre, sauf une. Laquelle ?

- A. TT
- B. IN
- C. IT
- D. TN

6. Quelle solution permet d'assurer efficacement la protection des biens et des personnes ?

- A. Disjoncteur de branchement 500 mA
- B. **Protection des biens** : interrupteur différentiel 30 mA + circuit de mise à la terre
Protection des personnes : disjoncteur divisionnaire magnéto-thermique
- C. **Protection des biens** : classe de protection 1 minimum
Protection des personnes : Tension inférieure à 500 V
- D. **Protection des biens** : disjoncteur divisionnaire magnéto-thermique
Protection des personnes : interrupteur différentiel 30 mA + circuit de mise à la terre

7. Quelle est la section du conducteur principal de terre (reliant la barrette de coupure au répartiteur de terre principal du tableau électrique) ?

- A. 10 mm²
- B. 18 mm²
- C. 10 ou 16 mm² (en fonction de la nature et de la section du conducteur actif du câble de branchement disjoncteur-tableau)
- D. 10 ou 18 mm² (en fonction de la nature et de la section du câble de branchement disjoncteur-tableau)

Connaissances en photovoltaïques (PV)

8. Quel paramètre n'influence pas la production photovoltaïque ?

- A. L'emplacement géographique
- B. La consommation du client
- C. L'orientation de mes capteurs
- D. L'inclinaison de mes capteurs

9. Quel outil est inutile pour faire mon relevé de masque ?

- A. Caméra infrarouge
- B. Boussole
- C. Diagramme solaire
- D. Clinomètre

10. Quel organe sépare la partie "Module PV" et la partie "Habitation" ?

- A. Disjoncteur différentiel 30 mA
- B. Disjoncteur de branchement EDF
- C. Interrupteur-sectionneur
- D. Onduleur